

Paris, le 21 avril 2015

Madame MyriaVassiliadou
Coordinatrice
Lutte contre la traite des êtres humains
Pour la Commission européenne
myria.vassiliadou@ec.europa.eu

Objet : Avis sur le rapport de la France
concernant la lutte contre la traite des êtres humains 2011 - 2014

Madame,

Le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », réseau de 23 associations coordonné par le Secours Catholique – Caritas France, constate avec satisfaction que la France a rendu à la Commission européenne un premier rapport sur la lutte contre la traite des êtres humains 2011 – 2014 en application de l'article 20 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision-cadre 2002/629/JAI du Conseil. Il reconnaît le bien-fondé de la consultation d'associations spécialisées qui a été menée dans le cadre de ce rapport afin d'apporter des données de terrain.

Toutefois, le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » regrette que :

- Ce rapport ne signale pas les difficultés actuelles de mise en œuvre du Plan national que constatent les associations. Rien n'a bougé dans le travail d'identification des victimes de traite des êtres humains. En conséquence, sur le terrain, les associations déplorent toujours le faible nombre de reconnaissance de statut de victimes et la persistance du placement fréquent des victimes en centre de rétention et leur expulsion sans qu'il y ait repérage de cas de traite des êtres humains ou de risque de revictimisation parmi les personnes concernées.
- Les données chiffrées sont lacunaires : signe qu'il manque une véritable volonté politique permettant d'accéder à une meilleure visibilité de la question. L'absence d'un état des lieux sur le phénomène ne donne pas une vision objective des différentes formes sur l'ensemble du territoire (on n'a rien sur Calais par exemple). La prise en compte de données plus complètes nécessite un travail avec les associations dont les données aussi sont partielles. Cette coordination manque pour l'instant. Or si on ne mesure pas bien la situation, comment engager les moyens adéquats à la lutte contre la traite des êtres humains ?
- Les enjeux de la traite en France, particulièrement au niveau de la question des mineurs victimes, apparaissent mal. Le droit à la protection de l'enfance des mineurs potentiellement victimes et des mineurs victimes n'est pas évoqué. Il faut rappeler que les mineurs victimes de délinquance forcée sont trop régulièrement mis en prison et qu'il n'existe aucun dispositif de protection adapté aux mineurs victimes en général.
- Le rapport dessine une vision essentiellement positive de la lutte contre la traite en France, sans en relever les insuffisances. Il donne l'impression que beaucoup d'initiatives existent. Par exemple dans le cas du dispositif Ac.Sé, les faibles capacités (60 places seulement) ne sont pas signalées, ni le fait que l'éloignement dans le cadre de ce dispositif ne répond pas au souhait de toutes les victimes.
- Autre limite : ces initiatives ne sont pas clairement attribuées à l'engagement des associations, alors qu'elles reposent presque exclusivement sur elles. La question cruciale de leur manque de moyens financiers n'est pas abordée. Pourtant faute de soutiens financiers pérennes de l'Etat, elles ne peuvent établir de projets à long terme.
- Les outils de formation existant sur la lutte contre la traite des êtres humains ne sont pas présentés ni portés à la connaissance des associations concernées.

Le collectif a conscience que la rédaction de ce rapport 2011-2014 a pâti du manque manifeste de moyens affectés par l'Etat à la lutte effective contre la traite des êtres humains. De ce fait, les délais de préparation et de rédaction de ce rapport ont été trop courts pour permettre une concertation suffisante avec la société civile impliquée dans la lutte contre la traite des êtres humains. Les informations transmises par les associations consultées n'ont pu leur être à nouveau soumises avant l'envoi à la Commission européenne. L'ensemble du texte est souvent éloigné des réalités de terrain vécues par ces associations.

Il reste que le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » salue le fait que ce premier rapport existe. Il appelle maintenant à se tourner vers le prochain rapport.

Nous demandons

- Qu'apparaissent pour l'année écoulée les lignes de force et de faiblesse de la lutte de la France contre la traite des êtres humains, en prenant du recul et en adoptant un positionnement critique.
- Que soient détaillés les financements engagés et les budgets : dans quel(s) ministère(s) ? pour quel(s) usage(s) ?
- Que toutes les associations concernées par la lutte contre la traite des êtres humains soient sollicitées afin que toutes les formes de traite et tous les acteurs concernés soient identifiés dans ce rapport.
- Que la méthodologie de rédaction soit présentée aux associations, discutée avec elles dans une concertation sur la durée, intégrant une étape de relecture par les associations contributives avant la remise du rapport.

Au final, le Collectif réaffirme que si le Plan national de lutte contre la traite des êtres humains a le mérite d'avoir été publié, il n'a pas encore été suivi d'effets. Nous serons attentifs à ce qu'il soit réellement appliqué. Geneviève Colas, Coordinatrice du Collectif, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Elle participera à la prochaine réunion de la Plate-forme de la société civile contre la traite des êtres humains, créée par la Commission européenne.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma très haute considération.



Véronique Fayet
Présidente du Secours Catholique – Caritas France
Pour le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

Copies : Madame Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire Générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violence et la lutte contre la traite des êtres humains, MIPROF
Monsieur Eric Panloup, Coordinateur national contre la traite des êtres humains
Madame Christine Lazerges, Présidente de la Commission Nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), Rapporteur national sur la traite et l'exploitation des êtres humains
Monsieur Nicolas Le Coz, Président du GRETA, suivi de la Convention du Conseil de l'Europe

Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

Action Catholique des Femmes, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Agir Contre la Prostitution des Enfants, AFJ, Association Jeunes Errants, Association pour la Réadaptation Sociale, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation des Sœurs du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Fédération de l'Entraide Protestante, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Orphelins Sans Frontières, Planète Enfants, Secours Catholique - Caritas France.

Coordination : Geneviève COLAS genevieve.colas@secours-catholique.org / 06 71 00 69 90